



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2025 de 20h00 à 21h10
Lieu : Maison du Charron, salle du Conseil municipal

TITRE	NOM	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ	REPLACÉ PAR
Président	J. Détraz	X		
Vice-présidente	J. Jaussi		X	
Secrétaire	N. Forestier	X		
Conseillers municipaux	T. Barraud		X	D. Kostic
	L. Chaoui	X		
	S. Conus	X		
	D. Fragnière	X		
	P. Galley	X		
	X. Henauer	X		
	N. Joye-Rychner	X		
	R. Lima	X		
	E. Matias Ramos	X		
	M. Mehdi	X		
	C. Miche	X		
	G. Pinto-Pereira	X		
	A. Riat	X		
	D. Ricci	X		
	J. Roder	X		
	A. Sauter Caillet	X		
	C. Schneckenburger	X		
	S. Sidler		X	L. Philippi
	O. Sütcü Bagatarhan	X		
	E. Tamone	X		
	F. Tranchellini	X		
	M. Tranchellini	X		
	C. Varonier	X		
	B. Zeder	X		
Maire	J. Tchamkerten	X		
Vice-Maire	J. Marquis	X		
Conseiller administratif	J.-M. Leiser	X		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	X		
Procès-verbaliste	A. Giarrizzo	X		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Désignation des membres des Fondations
 - a. Bon-Séjour de la Ville de Versoix
 - b. Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
 - c. Fondation communale de Versoix-Samuel May
6. Délibérations
 - a. D102 - Crédit de construction pour un bâtiment modulaire destiné au relogement des élèves durant les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école de Montfleury 1 d'un montant de CHF 10'670'000
 - b. D103 - Crédit d'étude complémentaire de CHF 104'000 destiné à la séquence 2 (territoire communal) du projet de voie verte Genève-Versoix
 - c. D104 - Constitution d'une servitude au profit de l'État de Genève et de la parcelle 7476 située à Versoix
7. Résolutions
8. Motions
9. Questions
10. Pétitions
11. Présidence et vice-présidence du local de vote pour l'année 2026
12. Communications du Conseil administratif
13. Communications des membres du Conseil municipal
14. Divers

* * * * *

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le président Jason Détraz ouvre la séance à 20h00, souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, à Madame la Secrétaire générale adjointe et à Monsieur le procès-verbaliste. Il salue également la presse et le public présents. Il excuse l'absence de Messieurs Tom Barraud (VERAU) et Sean Sidler (PLR), remplacés respectivement par Messieurs Darko Kostic (VERAU) et Laurent Philippi (PLR). Il excuse également l'absence de Monsieur Jérémy Jaussi (VERT) qui n'est pas remplacé. Le Conseil municipal siège donc à 26 membres.

Il prononce l'exhortation, ayant prié l'assistance de se lever :

*« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,
Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de
faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous
ont confié les destinées ».*

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président constatant l'absence d'interventions, il soumet au vote du Conseil municipal l'approbation de l'ordre du jour de la présente séance.

VOTE : à l'unanimité des voix des 25 membres votants, le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 15 décembre 2025, approuve l'ordre du jour de ladite séance.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

M. Tranchellini (LCVL) demande qu'une faute d'orthographe soit corrigée dans le texte rapportant son intervention au chapitre 6 « Délibérations », section 6.a « D96 - Crédit de CHF 585'000 destiné au remplacement des hauts mâts d'éclairage extérieurs du Centre sportif de Versoix », sous-section 6.a.ii « Débat », à la page 38.

M. Riat (PLR) demande qu'une erreur soit corrigée dans l'orthographe du nom du conseiller administratif Julien Marquis au chapitre 11 « Communications du Conseil administratif », sections 11.b et 11.c, aux pages 40 et 41.

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 avec les modifications demandées.

VOTE : par 24 oui et 1 abstention d'usage (25 votants), le Conseil municipal de Versoix, dans sa séance du 15 décembre 2025, approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 tel que modifié.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.a. Fête de l'Escalade 2025

Le président annonce que la Fête de l'Escalade de Versoix a eu lieu le vendredi 12 décembre dernier. Il rapporte une très forte affluence pour à ces festivités qui se sont tenues dans une ambiance conviviale et familiale. Il souligne que le cortège, les passages auprès des établissements médico-sociaux (EMS), l'animation ainsi que la partie restauration et logistique ont été une réussite. Il adresse, au nom du Bureau, un remerciement à tous les services de la Mairie, particulièrement aux services Sports et des manifestations, à la police municipale, aux pompiers, aux équipes des EMS ainsi qu'à la Musique Municipale de Versoix. Il remercie aussi personnellement Monsieur Cédric Miche, conseiller municipal, pour son aide précieuse et sa disponibilité. Il remercie ensuite les membres du Conseil administratif, particulièrement le Maire, Jolanka Tchamkerten, et le conseiller administratif Julien Marquis, pour leur engagement et pour leur présence sur le terrain auprès des conseillers municipaux. Il remercie finalement l'ensemble des conseillers municipaux et toutes les personnes

qui se sont mobilisées pour la tenue de ces festivités, et il relève que leur implication a participé à leur bon déroulement et à leur succès.

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES FONDATIONS

5.a. Bon-Séjour de la Ville de Versoix

Le président annonce que le Conseil municipal a désigné les membres suivants auprès de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix : Florence Ryser-Capt pour les Vert-e-s de Versoix, Alain Riat pour le PLR Versoix, Jason Détraz pour l'UDC/MCG, Ornella Enhas pour les Socialistes, Jean-Philippe Kunz pour Le Centre - Vert'Libéraux et Dominique Ludi pour Versoix Autrement.

Mme Tchamkerten, Maire, annonce que le Conseil administratif a désigné les membres suivants auprès de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix : Irène Renfer, Christine Ricci, Monica Domenech, Léonie Lavanchy et Cédric Zurn. Elle annonce que le conseiller administratif délégué sera Julien Marquis.

5.b. Fondation communale de Versoix pour la petite enfance

Le président annonce que le Conseil municipal a désigné les membres suivants auprès de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance : Nicolas Borzykowski pour les Vert-e-s de Versoix, Corinne Schneckeburger pour le PLR Versoix, Laïla Chaoui pour l'UDC/MCG, Eduard Molnar pour les Socialistes, Sébastien Ramseyer pour Le Centre - Vert'Libéraux et Vongdany Siryasack pour Versoix Autrement.

Mme Tchamkerten, Maire, annonce que le Conseil administratif a désigné les membres suivants auprès de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance : Eric Tamone et Tania Flückiger. Elle annonce que le conseiller administratif délégué sera Julien Marquis.

5.c. Fondation communale de Versoix-Samuel May

Le président annonce que le Conseil municipal a désigné les membres suivants auprès de la Fondation communale de Versoix-Samuel May : Patrick Malek-Asghar pour le PLR Versoix, Andriy Chubatyuk pour l'UDC/MCG, Shadi Zellweger pour les Socialistes, Mark Brendow pour Le Centre - Vert'Libéraux et Bernard Heinimann pour Versoix Autrement.

Mme Tchamkerten, Maire, annonce que le Conseil administratif a désigné les membres suivants auprès de la Fondation communale de Versoix-Samuel May : Sophie Favarger, Priscille Menard et Alberto Susini. Elle annonce qu'elle sera elle-même, Jolanka Tchamkerten, la conseillère administrative déléguée.

L'assemblée applaudit chaleureusement les membres désignés dans les trois fondations.

6. DÉLIBÉRATIONS

6.a. **D102 - Crédit de construction pour un bâtiment modulaire destiné au relogement des élèves durant les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école de Montfleury 1 d'un montant de CHF 10'670'000**

6.a.i. Rapport de la commission Finances, administration et économie

Rapport de Monsieur Julien Roder, les Vert-e-s de Versoix

« La commission Finances, administration et économie (FAE) souligne plusieurs éléments favorables : l'optimisation des investissements publics grâce à un bâtiment non exclusivement destiné à un usage provisoire ; une flexibilité d'usage offrant une réponse évolutive aux besoins futurs du secteur Nord de Versoix ; le choix d'éléments techniques simples et d'équipements volontairement low-tech visant à faciliter la multi-modularité et à éviter des besoins en maintenance élevés, évitant ainsi des charges financières récurrentes liées à l'exploitation et à l'entretien du bâtiment ; le plan de financement intègre une provision pour frais divers et imprévus correspondant à 10% du montant du coût du bâtiment, pourcentage conséquent qui permet d'anticiper d'éventuels aléas de chantier et qui constitue un levier de sécurisation budgétaire pour le projet.

La commission FAE considère que ces choix traduisent une volonté de prudence et de responsabilité dans l'utilisation des fonds de la Commune. Au regard des éléments présentés, la commission FAE estime que le projet de bâtiment modulaire constitue une solution pertinente et adaptée. Elle souligne que ce projet est bien pensé et projette au-delà des besoins actuels les besoins futurs du secteur Nord de Versoix. Elle souligne également l'esthétique réussie du bâtiment projeté.

À l'unanimité de ses membres, la commission FAE a émis un préavis favorable au projet du bâtiment modulaire lors de sa séance du 11 décembre dernier. »

6.a.ii. Rapport de la commission Bâtiments, gérance et développement durable

Rapport de Monsieur Christian Varonier, PLR Versoix

« Ce projet s'inscrit dans la réponse communale à l'augmentation continue des effectifs scolaires annoncée depuis 2021 et à la nécessité de rénover, agrandir et mettre en conformité énergétique l'école de Montfleury 1.

Pour rappel, les travaux lourds prévus sur Montfleury 1 (durée estimée de 2 à 3 ans) nécessitent la libération complète des salles d'enseignement, aucun chantier de gros œuvre ne pouvant être mené en présence d'enfants. Une école provisoire est donc indispensable. La parcelle du parc Fleurimage a été identifiée comme la seule disposant des droits à bâtir suffisants pour accueillir une structure compensatoire de 12 classes, située à distance raisonnable du site actuel et validée par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Compte tenu de la durée d'utilisation du bâtiment provisoire et de l'importance de l'investissement, le projet a été conçu dès l'origine comme

évolutif, afin de permettre une reconversion pérenne du bâtiment en crèche. Cette approche répond à un besoin structurel identifié de longue date : la rénovation et l'extension de la crèche Fleurimage.

À la suite de l'adjudication du marché en entreprise totale à Marti Construction SA et conformément aux recommandations du comité d'évaluation, le projet a été optimisé. Les principales améliorations portent notamment sur l'abaissement des contre-cœurs de fenêtres pour une future utilisation en crèche, l'élargissement des circulations, la création d'un hall plus généreux, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), l'optimisation des sanitaires et des aménagements extérieurs, ainsi que le repositionnement du bâtiment sur la parcelle. La demande en autorisation de construire a été déposée le 15 octobre 2025 et est en cours d'instruction.

Le planning prévoit une obtention de l'autorisation mi-2026, un démarrage des travaux fin 2026/début 2027, une fin de chantier au printemps 2028 et le déménagement des classes durant l'été 2028.

Il convient de relever que ce projet s'inscrit pleinement dans une logique d'urgence face au déficit de places scolaires et préscolaires. Il répond également à des objectifs de durabilité, grâce à un bâtiment modulaire en bois, réversible dans son usage et visant une réduction de l'empreinte carbone. Par ailleurs, il améliore l'accessibilité, anticipe les besoins futurs par sa modularité et s'intègre aux réflexions urbanistiques actuellement menées sur le secteur de Montfleury

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2025, la commission Bâtiment, gérance et développement durable a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents ce projet qu'elle vous recommande de soutenir. »

6.a.iii. Débat

Mme Matias Ramos (PS) déclare que le groupe des Socialistes soutient cette délibération mais elle regrette le temps de réaction de la Commune. Elle souligne que le quartier de Montfleury s'est énormément agrandi ces dernières années et elle estime que la hausse des effectifs scolaires était donc prévisible.

M. Tranchellini (LCVL) estime que le message accompagnant cette demande de crédit entretient un flou désagréable entre la notion de bâtiment provisoire et de bâtiment modulaire. Il comprend, à sa lecture, que le bâtiment est destiné à durer dans le temps et qu'il n'a donc rien de provisoire. Il demande quelle est l'espérance de vie pour ce bâtiment low-tech.

Il comprend, au vu des explications fournies dans le message, que ce projet va aliéner de manière définitive le seul parc public du quartier. Il souligne qu'un nouveau projet de parc public, qui remplacerait celui qui va disparaître, n'est pas à l'ordre du jour. Il considère qu'il s'agit de la disparition d'un espace public clé pour le quartier avec un impact important sur le territoire de la Commune et sur le future Plan directeur

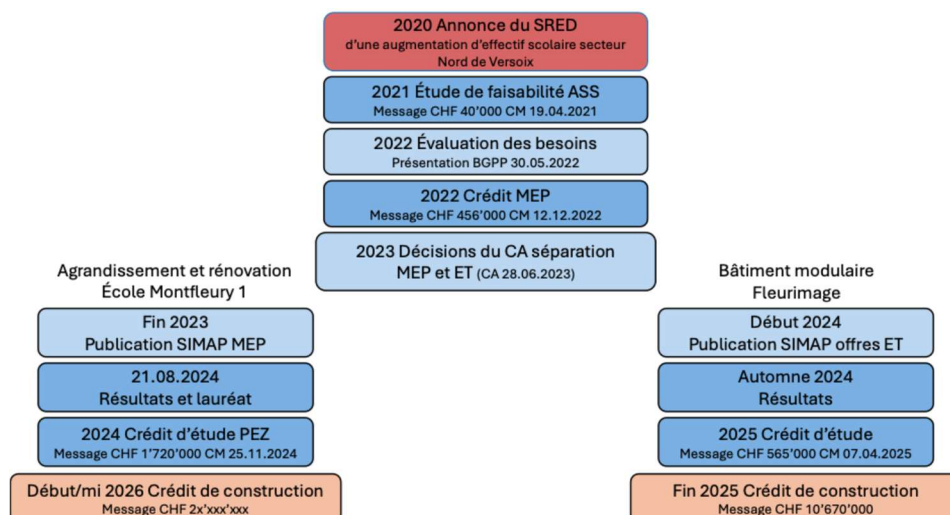
communal (PDCom). Il demande d'ailleurs pourquoi le projet retravaillé n'a pas été soumis à la commission ad hoc pour le PDCom afin de solliciter son préavis. Il déclare que la groupe Le Centre - Vert'Libéraux sera attentif, en lien avec cette question de parc public, au projet de développement des espaces extérieurs afin qu'il soit en adéquation avec la motion M22 « Chauds, les préaux ! » acceptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025.

Il relève également que le message indique que le bâtiment sera transformé ultérieurement en crèche, raison pour laquelle il est modulaire. Il demande si le montant des travaux de transformation a été chiffré, dans quels délais cette nouvelle demande de crédit sera soumise au Conseil municipal et pourquoi les conseillers municipaux ne votent pas aujourd'hui un projet avec une planification financière complète.

Il relève par ailleurs que la demande d'autorisation de construire est en cours d'instruction, et que le parc Fleurimage se trouve actuellement en zone de développement 4a, normalement destinée aux maisons d'habitation de plusieurs logements et dans laquelle les activités peuvent être autorisées. Il demande si le projet de bâtiment modulaire implique alors un changement d'affectation de cette zone et si, le cas échéant, l'État a été approché.

Il déclare finalement que le groupe Le Centre - Vert'Libéraux ne s'opposera pas au projet de délibération bien qu'il ne cautionne pas la manière de procéder qu'il considère être un héritage de la précédente législature et étant donné que les travaux de l'école Montfleury 1 sont urgents.

Mme Tchamkerten, Maire, revient sur l'historique du dossier sur la base du schéma synthétique suivant présenté en commission et elle apporte quelques compléments aux rapports présentés ce soir, qu'elle qualifie d'excellents.



Elle rappelle qu'après l'annonce du Service de la recherche en éducation (SRED) du Canton en 2020 selon laquelle l'effectif scolaire augmenterait dans le secteur Nord de Versoix, le Conseil administratif a demandé un crédit de CHF 40'000 pour une étude de faisabilité accordé par le Conseil municipal le 19 avril 2021. Elle précise que cette étude, réalisée par

le bureau ASS, avait pour but de présenter différents scénarios d'agrandissement de l'école de Montfleury 1.

Elle explique que la Commune a ensuite continué à réfléchir à l'évaluation des besoins dans le courant de l'année 2022, avec notamment une présentation en commission Bâtiments, gérance et protection de la population (2020-2025) le 30 mai 2022. Elle indique que ces réflexions, prenant particulièrement en compte les normes très strictes du DIP relatives aux structures scolaires, ont abouti à la demande de crédit de CHF 456'000 pour un concours d'architecture, accordé par le Conseil municipal le 12 décembre 2022. Elle rappelle que le Conseil administratif pensait initialement faire un unique concours d'architecture pour les travaux d'agrandissement et de rénovation d'une part, et pour le relogement des élèves d'autre part. Elle indique qu'après discussion avec le mandataire, il s'est avéré qu'il était plus pertinent de mener deux procédures séparées, ce que le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 28 juin 2023.

Elle indique donc que, pour l'école de Montfleury 1, un appel d'offre pour un mandat d'étude parallèle (MEP) a été publié sur le système d'information sur les marchés publics en Suisse (SIMAP) en 2023, avec les résultats et le choix d'un lauréat en août 2024. Elle rappelle que, lors de sa séance du 25 novembre 2024, le Conseil municipal a accordé un crédit d'étude de CHF 1'720'000 pour finaliser les coûts. Elle annonce que le Conseil administratif demandera en 2026 un crédit de construction pour un montant d'environ CHF 20'000'000.

Elle indique ensuite que la Commune a dû trouver un site pour y placer le bâtiment modulaire qui devait accueillir les élèves pendant les travaux. Elle rappelle qu'après consultation du DIP, le parc Fleurimage était le seul site à satisfaire aux contraintes de proximité, de sécurité et d'aménagement prévus par le département. Elle souligne que, bien qu'il s'agisse d'un parc, il dispose de droits à bâtir. Elle explique que, pour ce bâtiment modulaire, un appel d'offres en entreprise totale (ET) a été publié sur le SIMAP en 2024, dont les résultats ont été annoncés à l'automne de la même année. Elle rappelle que, lors de sa séance du 7 avril 2025, le Conseil municipal a accordé un crédit d'étude de CHF 565'000. Elle annonce que le crédit demandé ce soir vise donc à finaliser le processus par la construction du bâtiment modulaire pour un montant de CHF 10'670'000.

Elle précise finalement que le changement d'affectation de la zone du parc de Fleurimage n'est pas à l'ordre du jour. Elle confirme que la demande d'autorisation est en cours d'instruction, avec différents compléments d'études demandés par l'État qui pourraient être couverts par la réserve pour divers et imprévus du plan financier du projet. Elle indique finalement que les coûts de la transformation du bâtiment afin qu'il puisse servir de crèche ont été indiqués en commission BGDD, avec une planification qui dépendra finalement des décisions politiques.

M. Lima (PLR) rappelle que le Conseil municipal est appelé ce soir à se prononcer sur un crédit de construction de CHF 10'670'000 pour un bâtiment modulaire destiné au relogement des élèves durant les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école de Montfleury 1. Il déclare que le groupe du PLR Versoix soutient fermement cette délibération pour les raisons suivantes : il s'agit d'un projet cohérent avec ce que défend son

groupe, à savoir une Commune qui fonctionne, qui anticipe les besoins de ses concitoyens, qui investit de manière intelligente et qui assure finalement ses missions essentielles ; il s'agit d'un projet assez bien ficelé et durable, prévoyant une structure provisoire qui ne sera pas jetable mais modulaire et évolutive, notamment pour permettre une transformation future en crèche ; la commission BGDD a préavisé favorablement ce crédit à l'unanimité de ses membres ; la demande d'autorisation de construire a été déposée et est en cours d'instruction. Il relève que ses préopinants ont manifesté des réserves quant au projet mais il oppose que la Commune a un besoin réel urgent et que le Conseil administratif propose un calendrier et une solution efficace, avec un budget cohérent. Il déclare que le groupe du PLR Versoix soutiendra donc la délibération et il invite l'ensemble du Conseil municipal à en faire de même.

M. Tamone (VERT) déclare que le groupe des Vert-e-s de Versoix soutient sans réserve ce crédit de construction. Il salue un dossier bien pensé et bien construit, et il félicite le Conseil administratif.

6.a.iv. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la délibération D102.

Crédit de construction pour un bâtiment modulaire destiné au relogement des élèves durant les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école de Montfleury 1 d'un montant de CHF 10'670'000

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 28 octobre 2025, qui décrit dans les détails les travaux relatifs à la construction d'un bâtiment modulaire destiné au relogement des élèves durant les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école Montfleury 1,

vu le rapport de la commission Bâtiments, Gérance et Développement durable du 1er décembre 2025,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 11 décembre 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 28 du règlement du Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 24 oui, 0 non et 1 abstention,

1. De réaliser la construction d'un bâtiment modulaire destiné au relogement des élèves durant les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école Montfleury 1.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 10'670'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la mise en service de ces réalisations, estimée à 2028.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 10'670'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6.b. D103 - Crédit d'étude complémentaire de CHF 104'000 destiné à la séquence 2 (territoire communal) du projet de Voie verte Genève-Versoix

6.b.i. Rapport de la commission Territoire
Rapport de Monsieur Denis Fragnière, PLR Versoix

« Rapport de la commission Territoire (T) de la séance du 2 décembre 2025

Le projet présenté par le Conseil administratif s'inscrit dans une réflexion globale relative à l'aménagement de la future Voie verte à Versoix. Il est rapidement apparu que l'itinéraire à l'étude comporte certains secteurs et tracés discutables, tant en raison de l'ampleur des travaux nécessaires à sa réalisation, que de la pertinence de ceux-ci. De même, sur certains secteurs, l'itinéraire choisi peut laisser quelque peu perplexe. Le secteur de la place de la Gare – objet de la présente demande de crédit – illustre parfaitement ces enjeux.

Le Conseil administratif est actuellement en discussion avec le Canton, en particulier avec l'Office de l'urbanisme qui pilote le projet. L'objectif est d'intégrer ces constats en vue de prendre en compte ces aménagements dans le mécanisme de financement prévu. À ce stade, il est toutefois prématuré de se prononcer sur les intentions du Canton.

Le crédit complémentaire comprend deux volets : d'une part, la prise en charge de demandes additionnelles liées au projet actuel de Voie verte ; d'autre part, une étude préliminaire consacrée à la place de la Gare – ce secteur avait été retiré du projet initial pour des raisons techniques – étude qui permettra notamment de définir précisément le périmètre d'intervention et la nature des travaux à envisager. La recherche d'une solution adéquate pour l'accès au passage sous-voies constitue un élément prioritaire.

Les objectifs sont les suivants : garantir un cheminement conforme aux normes pour personnes à mobilité réduite (PMR) depuis la place jusqu'au passage inférieur ; intégrer pleinement la place au tracé de la Voie verte ;

améliorer la végétation ainsi que la qualité d'usage de l'espace public ; assurer la compatibilité du projet avec les réseaux existants et leurs contraintes ; étudier une gestion durable des eaux claires (revêtements perméables, infiltration).

Le crédit d'étude vise à financer les honoraires des ingénieurs et architectes.

L'analyse menée par le Conseil administratif est ainsi étroitement liée à certains secteurs du projet de Voie verte. Elle doit permettre de poursuivre les discussions avec le comité de pilotage, puis de revenir vers la commission T avant le dépôt d'une demande d'autorisation de construire.

La commission T salue la volonté du Conseil administratif d'intégrer intelligemment le tracé de la Voie verte dans les infrastructures existantes de notre commune, en tenant compte de sa topographie, de son environnement, de ses aménagements et, surtout, du bien-être de ses habitantes et habitants.

Au bénéfice de ces explications, la commission T unanime vous recommande, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, d'accepter ce projet. »

6.b.ii. Rapport de la commission Finances, administration et économie

Rapport de Monsieur Daniel Ricci, Le Centre - Vert'Libéraux

« En sa séance du 11 décembre 2025, la commission Finances, administration et économie (FAE) s'est penchée sur l'aspect financier de crédit d'étude complémentaire de CHF 104'000.

C'est à l'unanimité des six membres présents que ce crédit a été préavisé favorablement. »

6.b.iii. Débat

Mme Schneckenburger (PLR) indique que le groupe PLR Versoix a été surpris en bien par l'évolution de ce projet de Voie verte à Versoix. Elle rappelle que, lors des premières présentations par l'État entre 2022 et 2023, les images montraient des travaux conséquents sur tout le tracé, tant au niveau des revêtements que des infrastructures. Elle exprime son soulagement quant au fait qu'à l'heure actuelle et à Versoix, il ne s'agit pas d'intervenir sur les revêtements de tous les tronçons. Elle indique que seuls certains lieux stratégiques seront modifiés et elle considère aberrant, d'un point de vue de protection du climat, de dégrapper les revêtements en état sachant ce que de tels chantiers produisent en termes de pollution au dioxyde de carbone (CO₂) et de déchets à stocker. Elle rappelle que le tracé à travers Versoix est existant et largement praticable. Elle indique que le conseiller administratif en charge du dossier va s'attacher à réduire encore davantage les interventions prévues afin de pouvoir continuer à garantir une circulation automobile autour de la gare. Elle précise que ce dernier point tient à cœur au groupe du PLR Versoix qui souhaite pouvoir continuer à profiter de la liberté de se déplacer, même en voiture. Elle estime qu'en

ce qui concerne le crédit d'étude présenté aujourd'hui, il est tout à fait pertinent de profiter des travaux de la Voie verte pour inclure une amélioration de l'accès au passage sous-voies ainsi qu'une amélioration de la place de la Gare, côté lac. Elle déclare que le groupe du PLR Versoix soutiendra donc ce crédit d'étude de CHF 104'000 et elle salue le rapport de commission présenté par son collègue conseiller municipal, Monsieur Denis Fragnière.

6.b.iv. Vote

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la délibération D103.

Crédit d'étude complémentaire de CHF 104'000 destiné à la séquence 2 (territoire communal) du projet de voie verte Genève-Versoix

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 25 novembre 2025, qui décrit dans les détails la nécessité de mener une étude complémentaire destinée au projet de Voie Verte sur le territoire de Versoix et l'étude préliminaire de la place de la gare,

vu le crédit d'étude de CHF 275'000 voté par le Conseil municipal le 13 février 2023,

vu le rapport de la commission Territoire du 2 décembre 2025,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et économie du 11 décembre 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. De procéder à une étude destinée à la séquence 2 (territoire communal) du projet de voie verte Genève-Versoix.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 104'000 destiné cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 104'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

6.c. D104 - Constitution d'une servitude au profit de l'État de Genève et de la parcelle 7476 située à Versoix

6.c.i. Présentation par le Conseil administratif

M. Marquis, conseiller administratif, explique que le Service des affaires communales (SAFCO) a interpellé la Commune en 2024 pour lui demander de régulariser une servitude, ce qui n'a pas été fait, responsabilité que le Conseil administratif assume. Il indique que le SAFCO a interpellé à nouveau la Commune en lui demandant de régulariser la situation dans les meilleurs délais, faute de quoi la réquisition au registre foncier serait rejetée. Il précise que, dans un tel cas, la Commune devrait alors recommencer le processus l'année suivante, raison pour laquelle le Conseil administratif saisit le Conseil municipal avec une certaine urgence pour cette régularisation purement formelle.

Il explique ensuite que, sur le fond, le projet concerne les numéros 77 et 77a de la route de Saint-Loup, où se trouve une maison dont la construction est terminée depuis longtemps. Il souligne que ce besoin de régularisation relève d'un formalisme excessif, raison pour laquelle le Conseil administratif a recontacté le Canton afin d'éviter que ce genre de situation ne se répète à l'avenir. Il explique qu'il s'agit de situations dans lesquelles un promoteur entend développer un projet immobilier dans une zone villa, projet nécessitant que la Commune rende un préavis dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation de construire. Il explique que la Commune, en discussion avec le promoteur, peut décider de lui proposer de céder au domaine public une partie de la parcelle pour y réaliser des travaux (par exemple, l'élargissement du trottoir). Il souligne donc que, dans ce genre de situation, lorsqu'un accord est conclu avec le promoteur, la Commune signe avec lui une convention et elle réalise les travaux planifiés et assure l'entretien du bout de terrain supplémentaire. Il explique que, dans ces cas, le promoteur accepte généralement parce qu'il peut tout de même réaliser son projet immobilier sur le restant de la parcelle, les droits à bâtir du morceau cédé au domaine public étant virtuellement reportés.

Il rappelle que le Conseil municipal a donné en septembre 2025 une délégation au Conseil administratif pour signer tout acte de ce type devant un notaire, sauf lorsque l'acte bénéficie à un privé, ce qui est le cas pour un promoteur privé qui réalise un projet immobilier. Il explique donc que, selon une application stricte de l'article 30 de la Loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil administratif doit saisir le Conseil municipal en lui proposant d'adopter une délibération. Il souligne que ce type d'opérations aura lieu à nouveau prochainement, le Conseil administratif ayant dernièrement signé d'autres actes du même type. Il précise que le Conseil administratif est actuellement en discussion avec le Canton afin de

savoir si cette procédure est vraiment nécessaire et si, le cas échéant, il ne serait pas possible de soumettre au Conseil municipal ces régularisations de manière groupée, quelques fois par année.

6.c.ii. Débat

M. Zeder (LCVL) exprime sa surprise quant au fait que la délibération n'ait pas été soumise à la commission Bâtiments, gérance et développement durable (BGDD) et il remercie le Conseil administratif pour ses explications. Il relève que le projet datait de 2022 et que quelque chose a vraisemblablement mal fonctionné dans la procédure. Il ne critique pas le projet d'échanger du terrain en maintenant les droits à bâtir du privé puisque cela permet d'élargir un trottoir. Il relève cependant que le trottoir reste inégal de part et d'autre de la route, ce qu'il questionne. Il invite la Commune à être vigilante à ces aspects techniques afin de négocier au mieux les futurs projets qui impacteront son territoire. Il espère que de telles urgences ne se répèteront pas à l'avenir, ce qui permettra de débattre des futures délibérations en commission.

6.c.iii. Vote

Le président constatant l'absence d'interventions, il soumet au vote du Conseil municipal la délibération D104.

Constitution d'une servitude au profit de l'État de Genève et de la parcelle 7476 située à Versoix

Vu le tableau de mutation no 26/2022, établi par le géomètre MBC Ingéo le 11 juillet 2022 (DM/26/22) et le projet d'acte notarié établi au mois de mai 2023 par Maître Lacin,

conformément à l'art. 30, al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

par 25 oui, 0 non et 0 abstention,

1. D'accepter la constitution d'une servitude de construction de 40m2 (report de droit à bâtir), à titre gratuit, au profit de l'État de Genève et de la parcelle 7476 (ancienne parcelle 7382B issue dossier de mutation N°26/22), propriété de M. Brook Boyer et de Mme Glauca Yoshiura Boyer, et en charge de la parcelle dp6370 de la commune de Versoix.
2. La cession de la sous parcelle 7382A de 40m2, par M. Brook Boyer et de Mme Glauca Yoshiura Boyer à la commune de Versoix et son incorporation au dp6370 selon le DM 26/22.

7. RÉOLUTIONS

Néant.

8. MOTIONS

Néant.

9. QUESTIONS**9.a. Évolution de l'offre ferroviaire à Versoix**

Question orale de Madame Fanny Tranchellini, Le Centre - Vert'Libéraux

Mme Tranchellini (LCVL) :

« La commune de Versoix se trouve aujourd'hui pénalisée par une évolution peu favorable de son offre ferroviaire.

Bien qu'un train Léman Express s'arrête aujourd'hui 4 fois par heure à Versoix et à Pont-Céard, son temps de parcours s'est rallongé de quelques minutes au fil des dernières années, rendant les trajets vers Genève plus longs et moins compétitifs.

Parallèlement, le changement d'horaire prévu entraîne la suppression de trois trains RegioExpress, si bien qu'un seul subsistera, et uniquement à 4h35 en direction de Genève-Aéroport. Cela réduit la fréquence à son niveau le plus bas et fragilise encore la cohérence de la desserte actuelle.

Dans ce contexte, l'écart entre le RegioExpress qui permettrait de relier Genève en 6 à 7 minutes et le Léman Express qui nécessite environ 17 minutes se fait encore plus sentir et place Versoix en position défavorable au sein de l'arc lémanique.

Au-delà des enjeux économiques, une meilleure connexion RE offrirait des bénéfices majeurs pour la population. Elle renforcerait l'attractivité résidentielle en rapprochant Versoix des pôles d'emploi genevois et lémaniques, tout en réduisant le temps de déplacement des actifs, des étudiants et des familles. Elle contribuerait aussi à la qualité de vie en facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Sur le plan environnemental, une desserte plus compétitive encouragerait un report modal de la voiture vers le train, réduisant le trafic sur la route Suisse, les nuisances associées et les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), tout en s'inscrivant dans les objectifs cantonaux et fédéraux de mobilité durable.

Une meilleure desserte renforcerait également la place de Versoix dans le réseau ferroviaire régional. Située sur un axe stratégique, la commune pourrait jouer un rôle plus central dans le corridor Genève-Lausanne et au-delà, tout en contribuant à soulager la surcharge du Léman Express. Cette amélioration profiterait aussi au dynamisme local en élargissant le bassin de clientèle des commerces et services versoisiens.

Enfin, la situation actuelle crée une forme d'inégalité territoriale : malgré sa taille et sa position stratégique, Versoix reste moins bien connectée que d'autres communes comparables, au détriment de ses habitantes et habitants et de son développement.

Au vu de ces enjeux, le groupe Le Centre - Vert'Libéraux souhaiterait connaître la stratégie du Conseil administratif concernant l'amélioration de la connexion de Versoix à l'arc lémanique :

- Quelles démarches sont entreprises auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF) et du Canton pour augmenter la fréquence des arrêts RE à Versoix et de pérenniser ceux-ci dans le temps ?*
- La Commune défend-elle un positionnement clair visant à obtenir une desserte régulière permettant de réduire sensiblement le temps de trajet vers Genève ?*
- Enfin, quelles actions sont prévues dans le cadre des discussions sur les futurs plans d'horaire et sur l'aménagement de l'axe ferroviaire Genève-Versoix-Lausanne et au-delà ? »*

M. Marquis, conseiller administratif, indique que la question renvoie à un combat de longue haleine des précédents conseils administratifs visant à faire s'arrêter le RegioExpress 33 (RE33) à Versoix. Il rappelle que les CFF ont proposé un argumentaire étoffé au fil du temps : que le quai était trop court, ce qui ne semble pas être nécessairement le cas, même pour des trains RE33 à double-rame ; que le quai est en pente, ce qui pose problème pour les personnes à mobilité réduite (PMR) mais également pour une question de mise à niveau des seuils ; que l'arrêt à Versoix désorganiserait complètement la planification de l'exploitation pour les CFF. Il considère que tous ces arguments sont plus ou moins pertinents et valables et qu'ils n'empêchent pas le Conseil administratif actuel de continuer de demander l'arrêt du RE33 à Versoix, au moins aux heures de pointe. Il considère à ce propos que la position du Conseil administratif sur la question est donc tout à fait claire.

Il explique en outre que le Conseil administratif a repris à zéro le dossier avec les CFF afin de remonter sa pyramide bureaucratique jusqu'à atteindre, au mois de janvier 2026, le directeur régional pour la Suisse romande avec lequel une rencontre est prévue à Versoix pour lui montrer notamment le passage sous-voies et discuter d'exploitation. Il souligne que le Conseil administratif a donc rassemblé toutes les compétences et tous les niveaux hiérarchiques possibles pour se positionner de la meilleure des manières afin de faire s'arrêter le RE33 à Versoix.

Il termine en rappelant que l'offre ferroviaire a explosé à Versoix dans les dernières années, avec un Léman Express qui passe quotidiennement à une fréquence de 15 minutes du matin au soir, même le dimanche. Il souligne que la Commune a donc atteint un niveau d'offre d'une qualité exceptionnelle et qui coûte vraisemblablement une fortune à l'exploitant. Il estime qu'il ne manquerait plus que l'arrêt du RE33 à Versoix, matin et soir au moins, afin de finir de compléter l'offre ferroviaire à Versoix, ce que le Conseil administratif s'attelle à obtenir auprès des CFF.

9.b. Plan de législature 2025-2030

Question orale de Monsieur Beat Zeder, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Zeder (LCVL) souhaiterait savoir si le Conseil administratif compte éditer un Plan de législature 2025-2030 et, le cas échéant, dans quels délais.

Mme Tchamkerten, Maire, indique que le Programme de législature 2025-2030 est en cours de rédaction et qu'il devrait être finalisé dans le premier semestre de l'année 2026.

9.c. Organisation du groupe Versoix Autrement au sein du Conseil municipal

Question orale de Monsieur Michael Tranchellini, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Tranchellini (LCVL) exprime sa gêne vis-à-vis du fait qu'un membre du Conseil administratif occupe la fonction de chef du groupe Versoix Autrement au sein du Conseil municipal, ce qui est contraire à la séparation des pouvoirs observée en Suisse. Il demande si un changement est prévu et comment le groupe Versoix Autrement compte fonctionner à l'avenir.

Mme Sütcü (VERAU) indique qu'un changement est effectivement prévu et qu'il sera annoncé incessamment.

9.d. Difficultés d'accès à l'école Ami-Argand depuis le chemin du Vieux-Port

Question orale de Monsieur Nils Forestier, les Socialistes

M. Forestier (PS) :

« Le groupe les Socialistes souhaiterait relayer les inquiétudes des habitants du chemin du Vieux-Port qui scolarisent leurs enfants à l'école primaire Ami-Argand, exprimées via une lettre adressée récemment à la Mairie.

Ces habitants s'inquiètent des difficultés d'accès à l'école primaire, le matin notamment, dues à l'absence de patrouilleur scolaire entre la place Bordier et le chemin Ami-Argand et à la dangerosité du chemin devant l'école. En effet, chaque matin, plusieurs parents d'élèves déposent leurs enfants en voiture sur cette place qui n'est pas équipée de trottoirs et de passages piétons. La situation devient donc dangereuse à gérer y compris pour les parents d'élèves et pour les habitants du quartier.

Par conséquent, ces habitants se demandent si une solution concrète pourrait être mise en place pour sécuriser ce lieu afin de permettre un trajet scolaire apaisé pour leurs enfants. »

Mme Tchamkerten, Maire, confirme que le Conseil administratif a reçu un courrier des habitants du chemin du Vieux-Port concernant la problématique soulevée par la question. Elle indique que le dossier est en cours d'instruction auprès de la Police municipale et que diverses pistes sont à l'examen. Elle relève cependant que la mise en place d'une patrouille scolaire respecte certaines conditions avec un cadre réglementaire assez strict et que la Commune ne peut donc pas simplement décider de placer un patrouilleur à un endroit précis. Elle

indique que le Conseil administratif reviendra prochainement avec des propositions de solutions pour ce passage sensible.

10. PÉTITIONS

Néant.

11. PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU LOCAL DE VOTE POUR L'ANNÉE 2026

Le président annonce que la présidence du local de vote pour l'année 2026 est attribuée au groupe des Socialistes, comme suit : Maria Cristina Veri, présidente et Elodie Matias Ramos, suppléante.

Il annonce que la vice-présidence du local de vote pour l'année 2026 est attribuée au groupe Le Centre - Vert'Libéraux, comme suit : Daniel Ricci, vice-président, et Mark Brendow, suppléant.

L'assemblée les applaudit chaleureusement.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

12.a. Point de situation des travaux des bâtiments sis chemin du Vieux-Port 20 Communication de Madame Jolanka Tchamkerten, Maire

Mme Tchamkerten, Maire, présente un diaporama photographique de l'avancée des travaux de rénovations des bâtiments situés au numéro 20 du chemin du Vieux-Port, occupés par la buvette de Port-Choiseul. Elle explique que le Conseil administratif a choisi d'avoir une couverture totale du chantier pour pouvoir travailler même en cas d'intempéries. Elle présente les étapes de démolition des cloisons et du plafond, ainsi que de montage des murs dans le local de Moby-Dick. Elle présente ensuite les étapes de pose du réseau sanitaire, de montage des murs et du radier dans l'arrière-boutique. Elle présente également les étapes de démolition et de montage des murs et du radier, ainsi que de renforcement structurel de la charpente, et de démolition et création du réseau sanitaire dans la cuisine de la buvette. Elle précise que la commission Bâtiments, gérance et développement durable (BGDD) a eu l'occasion de visiter le nouveau local en décembre 2025. Elle présente en outre les travaux de démolition du plafond et de renforcement structurel de la charpente dans l'espace de stockage, ainsi que la création d'un local arrière cuisine-coupoles-porte. Elle présente finalement les étapes de réfections des toitures et des acrotères ainsi que la pose d'un pare-vapeur. Elle conclut en indiquant que la planification des travaux est tenue pour l'heure, avec une fin du chantier prévue avant Pâques s'il n'y a pas d'imprévus.

12.b. Démolition des feux de signalisation au carrefour entre la route de Suisse et le chemin de Pont-Céard

Communication de Monsieur Julien Marquis, conseiller administratif

M. Marquis, conseiller administratif, déclare que l'Office fédéral des routes (OFROU) va démolir les feux de signalisation inutilisés au carrefour entre la route de Suisse et le chemin de Pont-Céard.

12.c. Signature de l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles du projet Buffat-Lacroix

Communication de Monsieur Julien Marquis, conseiller administratif

M. Marquis, conseiller administratif, déclare que le Conseil administratif a eu le plaisir de signer, le 9 décembre dernier, l'acte notarié dans le cadre de l'acquisition des parcelles pour le projet Buffat-Lacroix. Il précise que le transfert a donc eu lieu le lendemain avec l'acquisition au registre foncier. Il explique donc que le volet préemption et acquisition des terrains est clos et que la suite du projet fait l'objet de discussions au sein de la commission Bâtiments, gérance et développement durable (BGDD), notamment sur le programme de réalisation.

12.d. Séance de restitution concernant le Plan localisé de quartier Delta V

Communication de Monsieur Julien Marquis, conseiller administratif

M. Marquis, conseiller administratif, annonce que l'Office de l'urbanisme de l'État organise en séance de présentation du Plan localisé de quartier Delta V qui concernera le secteur de Lachenal-Dégallier le 21 janvier 2026 de 19h00 à 20h30 à la salle communale de Lachenal. Il invite les conseillers municipaux qui souhaitent y assister à s'inscrire à l'adresse de courrier électronique urbanisme@versoix.ch.

12.e. Séance de présentation de l'avancée du projet de piscine de Pré-bois

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, annonce qu'une séance d'information pour les conseillers municipaux concernant le projet de construction de la piscine de Pré-bois à Cointrin se tiendra le 21 janvier 2026 à 19h00 à Genthod. Il explique que le projet sera présenté par les membres de la fondation, notamment par les techniciens et par les professionnels impliqués, afin d'en proposer une vision globale.

12.f. Manifestations

Communication de Monsieur Jean-Marc Leiser, conseiller administratif

M. Leiser, conseiller administratif, revient sur l'évènement « WE ARE 18 ! » à l'occasion duquel les jeunes citoyens qui ont atteint la majorité reçoivent les félicitations du Conseil administratif et du service Sports et manifestations lors d'une cérémonie officiée cette année par le conseiller administratif Julien Marquis. Il indique qu'une trentaine de jeunes était présent, ce qui est satisfaisant.

Il présente ensuite l'exposition « Silver Power : Des romandes fières de leurs cheveux gris » qui se tiendra à la Galerie du Boléro du 23 janvier au 19 avril 2026. Cette exposition par la photographe Ghislaine Heger réunit des photographies de 101 femmes romandes avec des récits autobiographiques. Le vernissage aura lieu le 23 janvier 2026 de 18h00 à 20h00, avec une partie officielle à 18h30. D'autres événements seront prévus autour de l'exposition, notamment une table ronde le jeudi 12 février à 18h00 en présence de la chanteuse Lio, de l'animatrice, autrice et productrice de télévision Maïtena Biraben, de la photographe Ghislaine Heger, le tout modéré par la journaliste Claire Burgy. L'évènement se accessible sur invitation.

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13.a. Changement de chef du groupe Versoix Autrement

Communication de Monsieur Darko Kostic, Versoix Autrement

M. Kostic (VERAU) annonce que Madame Özlem Sütcü assumera dorénavant le rôle de chef du groupe Versoix Autrement au sein de Conseil municipal.

13.b. Soupe du 1^{er} janvier

Communication de Monsieur Cédric Miche, PLR Versoix

M. Miche (PLR) annonce que la Soupe du 1^{er} janvier se tiendra le jeudi 1^{er} janvier 2026 à 17h00 à la Salle Lachenal. Il invite les membres de l'assemblée à venir y célébrer le début de l'année 2026.

13.c. Retour sur l'édition 2025 de la Nage glaciale

Communication de Monsieur Beat Zeder, Le Centre - Vert'Libéraux

M. Zeder (LCVL) revient sur la Nage glaciale qui s'est tenue le 13 décembre dernier à la plage de Port-Choiseul. Il indique que l'évènement a rassemblé 300 nageurs, avec un beau public présent toute la journée, et il relève la grande motivation des bénévoles présents du matin au soir. Il souligne la présence de conseillers municipaux et de conseillers administratifs parmi les nageurs et les bénévoles. Il indique que plus de CHF 36'000 de parrainage ont été récoltés. Il remercie, au nom du comité de la Nage glaciale, l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de cette fête. Il remercie en particulier la présence active du Sauvetage de Versoix, dès début octobre et jusqu'au 13 décembre, pour encadrer les entraînements ainsi que l'évènement. Il remercie finalement tous les sponsors qui ont permis de financer la préparation de la fête, notamment la Ville de Versoix.

L'assemblée applaudit chaleureusement.

14. DIVERS**14.a. Éclairage de la plage du Bourg**

Mme Schneckenburger (PLR) rapporte la satisfaction des habitants et commerçants de la place du Bourg concernant l'éclairage pour les fêtes de fin d'année. Elle salue cette réussite et remercie les services communaux.

14.b. Retour sur les événements du weekend du 13 et 14 décembre 2025

M. Lima (PLR) revient sur le weekend fort en émotions du 13 et 14 décembre 2025, avec différentes manifestations populaires qui ont rassemblé la population, qu'elle soit locale ou en visite. Il considère que ces manifestations sont particulièrement importantes parce qu'elles ont un rôle social, en rassemblant les gens, mais également un rôle politique et économique, en promouvant Versoix comme acteur important dans la région. Il salue particulièrement l'organisation sans faille, l'affluence et le nombre de bénévoles de l'édition 2025 de la Nage glaciale. Il tient à remercier tous les organisateurs et bénévoles, et à féliciter son collègue conseiller municipal Monsieur Beat Zeder.

M. Miche (PLR) souhaite également remercier le service Sports et manifestations pour la confiance accordée à la Commanderie des Potes au feu qui a participé à l'évènement « WE ARE 18 ! ». Il souligne que cela a été l'occasion d'avoir des échanges enrichissants avec les jeunes de la Commune.

Il relève le caractère exceptionnel de l'édition 2025 de la Soupe de l'Escalade et il remercie le président du Conseil municipal pour sa gestion de l'organisation, ainsi que les autres conseillers municipaux pour leur participation. Il relève l'affluence importante, notamment de nouveaux citoyens.

Le président constatant l'absence d'autres interventions, il lève la séance à 21h10.

* * * * *

Prochaine séance : lundi 2 février 2026 à 20h00, Maison du Charron

PAROLE AU PUBLIC

Un membre du public commente la politique de sécurité de la Commune, notamment son application à la place Bordier. Un autre membre du public pose une question sur la rénovation du passage sous-voies de la gare de Versoix, auquel le conseiller administratif Julien Marquis apporte une réponse.

Alessio Giarrizzo
Procès-verbaliste